

# Politique d'investissement responsable

## Etat de la démarche au 1<sup>er</sup> juillet 2024

# Avant-propos

Ce document présente la démarche de la CIP en matière d'investissement responsable. Il décrit la politique mise en place, comprenant diverses actions réparties autour de 4 axes, les principales réalisations lors de l'année écoulée ainsi que le plan d'actions pour les années à venir, notamment en ce qui concerne les enjeux climatiques.

# Sommaire

1. Chiffres clés
2. Approche retenue en matière d'investissement responsable
3. 4 axes et leur mise en œuvre
4. Stratégie climatique
5. Actions et réflexions en cours
6. Liste des spécialistes qui accompagnent la Caisse
7. En savoir plus et lexique

Chapitre 1

**Chiffres clés**

# Chiffres clés 2023

**- 52.3%**

Réduction de l'intensité  
carbone de la classe d'actif  
« Actions des marchés  
développés »  
(par rapport à 2018)

**11'456**

Objets votés à l'ordre du jour  
lors des Assemblées  
générales des sociétés dans  
lesquelles nous investissons

**- 11,4%**

Réduction des dépenses  
d'énergie du parc immobilier  
(par rapport à 2018)

**1'283**

Total des sociétés  
concernées par  
l'activité de dialogue

**- 13,7%**

Réduction de l'intensité  
carbone du parc immobilier  
(par rapport à 2018)

**46**

Campagne  
d'engagement en cours  
pour les sociétés du  
portefeuille

Les chiffres clés présentés ici permettent de suivre notamment l'évolution des objectifs fixés par la stratégie climatique des investissements et les principaux indicateurs mentionnés dans les normes ASIP.

# Bilan environnemental du parc immobilier à fin 2023

Intensité carbone et énergie finale scopes 1+2+3.3 (REIDA)

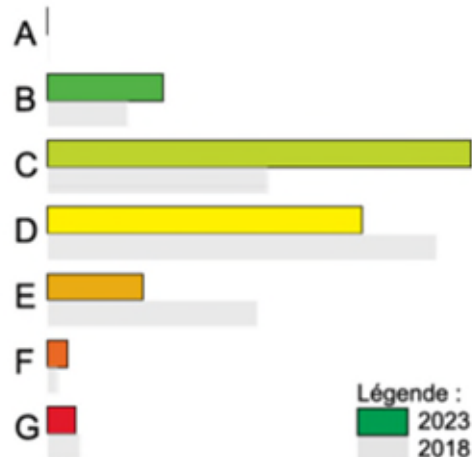
**Intensité carbone 2018 : 31 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>**  
**2023 : 27 (-13.7%)**

**Indice de dépense d'énergie 2018 : 123 kWh/m<sup>2</sup>**  
**2023 : 109 (-11.4%)**

Classe énergétique chaleur du parc immobilier



Classe énergétique chaleur selon la surface chauffée



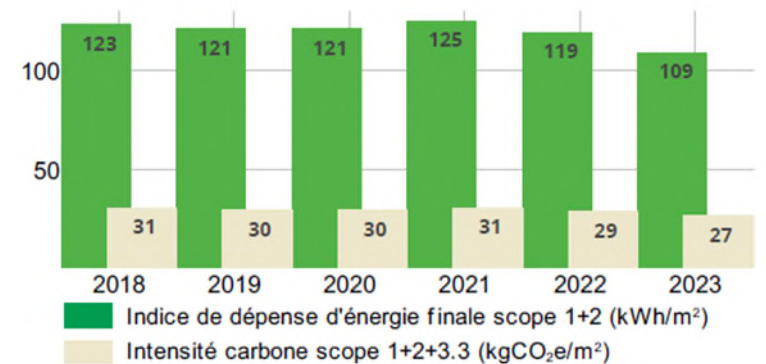
Légende :  
 2023  
 2018

Pourcentage de surface selon source d'énergie (chaleur)



Légende :  
 Energie fossile  
 Energie renouvelable

Evolution de l'énergie finale et de l'intensité carbone



## Chapitre 2

# Approche retenue en matière d'investissement responsable

# Approche retenue

La Caisse intercommunale de pensions (CIP) a une responsabilité d'investisseur envers ses bénéficiaires. Consciente de cette réalité, elle adopte des politiques de placement qui favorisent la stabilité et une prise de risque équilibrée. Dans une optique d'investissement à long terme, **la Caisse prend en compte depuis plusieurs années les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG).**

Pour y parvenir, elle applique une politique d'investissement responsable qui se décline en 4 axes. Axes que la Caisse entend mettre en œuvre en se faisant accompagner par des spécialistes et en privilégiant la voix du dialogue en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels.

En tant qu'investisseur responsable, la CIP s'engage à inclure les critères ESG dans sa politique de placement, dans la mesure où cela est compatible avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission : fournir des prestations de retraite pour les assurés et les couvrir contre les risques liés au décès et à l'invalidité.



Changement climatique,  
gestion des ressources et  
infrastructure



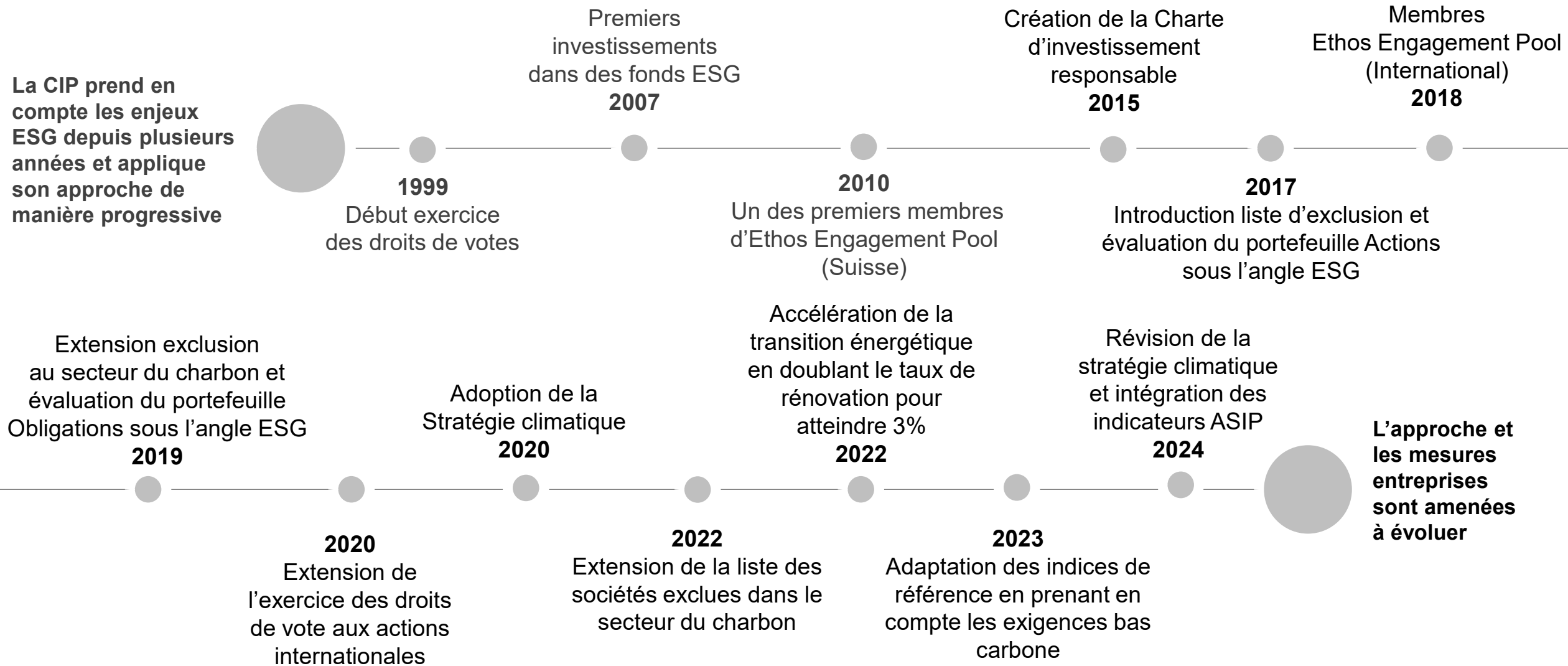
Démographie, emploi,  
éducation, inégalités,  
prévoyance



Indépendance,  
équilibre des pouvoirs,  
code de conduite,  
éthique des affaires,  
transparence

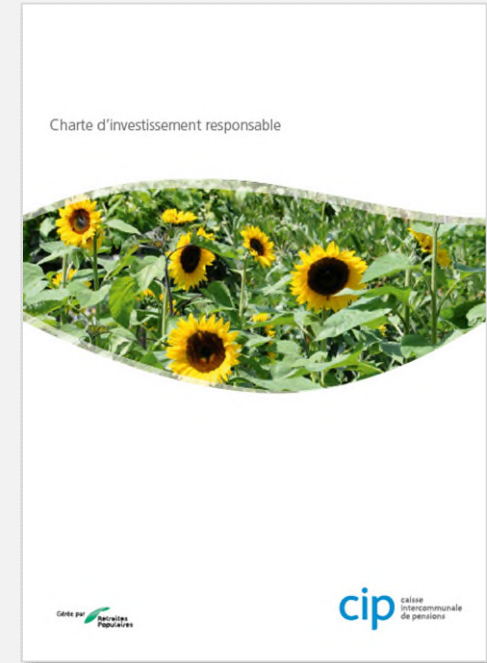


# Historique de la démarche



# Charte d'investissement responsable

En 2015, afin de matérialiser son engagement à long terme et sa démarche envers ses bénéficiaires, la Caisse s'est dotée d'une Charte d'investissement responsable qui définit les principes généraux appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers en matière d'investissement responsable.



Charte d'investissement  
responsable, téléchargeable sur  
[cipvd.ch](http://cipvd.ch)

# Implémentation de la Charte en 4 axes

Les principes ratifiés dans la Charte sont implémentés aux travers de diverses mesures et actions qui peuvent être regroupées en 4 axes. La thématique du climat est traitée dans chacun de ces axes.



# La CIP reconnue pour ses bonnes pratiques

L'approche retenue est évaluée régulièrement par différentes organisations et experts externes, dont Conser. Les analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

Voir notamment aussi: [Rating Alliance Climatique](#), [Greenpeace](#)



En savoir plus  
[conser.ch](https://conser.ch)  
[alliance-climatique.ch](https://alliance-climatique.ch)

Chapitre 3

**4 axes et leur mise en œuvre**

# 4 axes et leur mise en œuvre

Chacun des axes est décliné en plusieurs mesures et actions concrètes, adaptées en fonction de la classe d'actif (mobiliers ou immobiliers).

Ce chapitre présente chaque axe et détaille les mesures mises en œuvre.



# AXE 1 Engagement actionnarial

L'approche choisie par la Caisse est d'encourager toute initiative favorisant le dialogue et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG, sans se contraindre d'investir uniquement dans des sociétés *leader* ou pionnières en matière de développement durable.

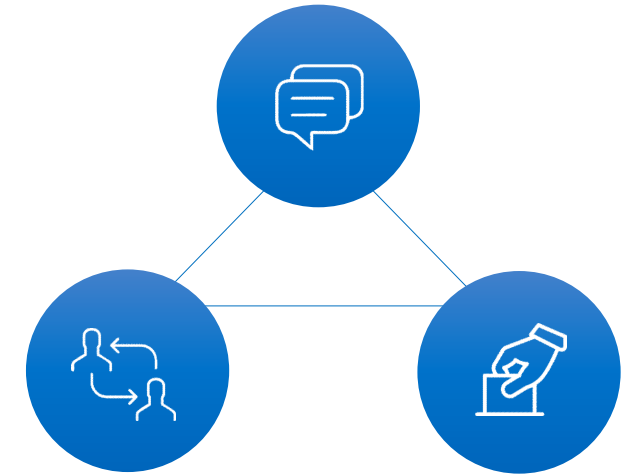
## DÉFINITION

L'engagement actionnarial ou engagement actif permet, en tant qu'investisseur institutionnel, d'influencer les entreprises en ce qui concerne notamment leurs pratiques en matière d'ESG. Grâce à cette activité, la Caisse peut prendre position sur des enjeux et, au travers d'une démarche structurée et regroupant plusieurs investisseurs, les formuler aux entreprises concernées.

## OBJECTIFS

- Instaurer des changements de pratique sur le long terme
- Renforcer la responsabilité des entreprises et ainsi augmenter sa valeur
- Réduire les risques (financiers/de réputation)

## 2 formes d'engagement actionnarial



Dialogue avec les entreprises sur leurs pratiques ESG en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels.

Exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elle investit.

# AXE 1 Engagement actionnarial

## Dialogue avec les entreprises

Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable. La Caisse le fait en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels afin de bénéficier d'effets de levier plus importants et d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière d'ESG. Par ailleurs, le dialogue est le moyen qui permet d'aborder des thèmes non traités lors des assemblées générales et ainsi de compléter l'exercice des droits de vote. L'activité de dialogue a été confiée par la gérante, Retraites Populaires, à Ethos Services SA qui l'exerce au travers de deux programmes:

- Dialogue avec les sociétés cotées en Suisse : Ethos Engagement Pool (EEP)
- Dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse : Ethos Engagement Pool International (EEPI)

Ces programmes permettent d'exercer l'activité de dialogue conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels et d'engager, soit en direct soit en participant à des initiatives collectives, un dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés sur des thèmes variés. Au total 162 sociétés suisses et 1'121 entreprises internationales sont ciblées. Le choix des thèmes des dialogues est effectué annuellement par les membres. Les mesures d'escalades en cas de dialogues infructueux sont également celles prévues par les principes d'Ethos.

# 2023

## Thèmes des dialogues

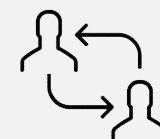
Changement climatique

Gouvernement d'entreprise

Conditions de travail et respect des droits humains

Reporting environnemental et social

Engagement réactif suite à des controverses



Rapports avec les activités et résultats obtenus par Ethos en 2023, téléchargeable sur [ethosfund.ch](https://ethosfund.ch)



# AXE 1 Engagement actionnarial

## Dialogue avec les entreprises

### Exemple de résultats concrets

L'initiative de dialogue « Climate Action 100+ » fait partie des projets de dialogue soutenus par Ethos et les membres de l'EEP International, dont est membre la CIP. La pression de plus de 700 investisseurs institutionnels réunis au sein de cette initiative, représentant USD 68'000 milliards de fonds sous gestion, a permis d'obtenir une série de résultats concrets.

Aujourd'hui 77% des 170 sociétés concernées ont fixé un objectif de zéro émission de CO<sub>2</sub> pour 2050.



[climateaction100.org](https://climateaction100.org)

# AXE 1 Engagement actionnarial

## Exercice des droits de vote des actionnaires

La CIP défend les intérêts de ses assurés en votant lors des assemblées générales. Elle le fait au travers de sa gérante Retraites Populaires pour les titres détenus, via des fonds dédiés, en Suisse depuis 1999 et, dès 2020, aussi à l'étranger pour les plus grandes entreprises.

La Caisse vote sur tous les points à l'ordre du jour et notamment sur la rémunération des instances dirigeantes, l'élection de membres du Conseil d'administration, les modifications statutaires ou encore les acquisitions ou restructuration d'entreprise. Pour ce faire, la gérante s'appuie sur des rapports d'analyses et des recommandations fournies par Ethos Services SA.

2023

Chiffres clés exercice  
droits de vote

632

Assemblées  
générales

11'456

Total des  
votes



Rapport exercice  
droits de vote 2023,  
téléchargeable sur  
[cipvd.ch](https://cipvd.ch)

# AXE 2 Intégration ESG

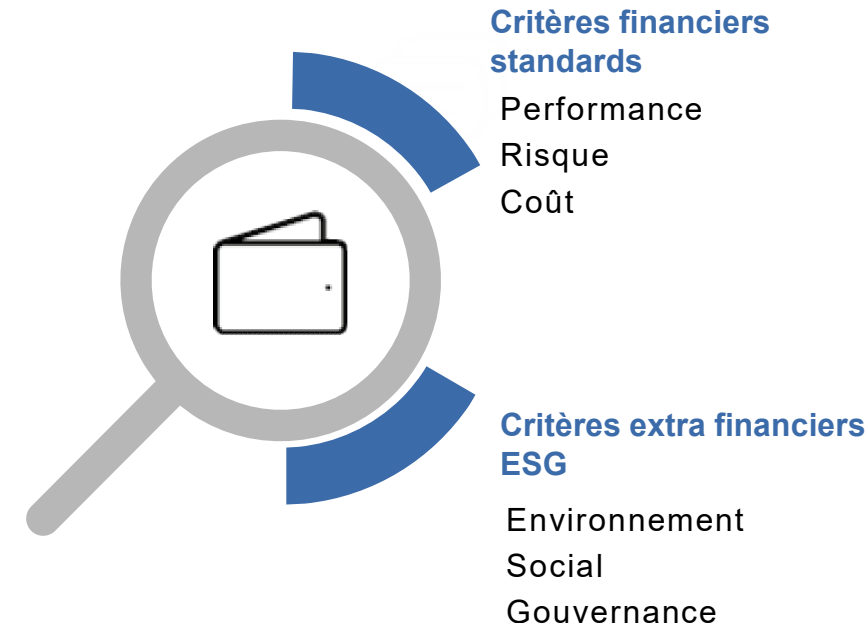
La Caisse est convaincue que les entreprises qui intègrent de manière proactive les enjeux ESG vont générer des performances financières durables sur le long terme. A profil « rendement/risque » similaire, les investissements qui intègrent les critères ESG sont privilégiés.

## DÉFINITION

L'intégration ESG consiste à prendre en compte dans la construction et le suivi du portefeuille des critères ESG (c'est-à-dire des critères extra-financiers) en plus des critères financiers « standards » (performance, coût, risque, etc.). Les indicateurs déterminant les décisions d'investissement ne sont donc plus uniquement financiers, mais combinent performance financière et durabilité. Les mesures d'intégration des critères ESG varient en fonction de la catégorie de placement (mobilier ou immobilier).

## OBJECTIFS

- Appréhender de manière complète les risques et les opportunités d'un investissement
- Intégrer l'investissement responsable dans la gestion sans impacter de manière négative la performance
- Diminuer les risques

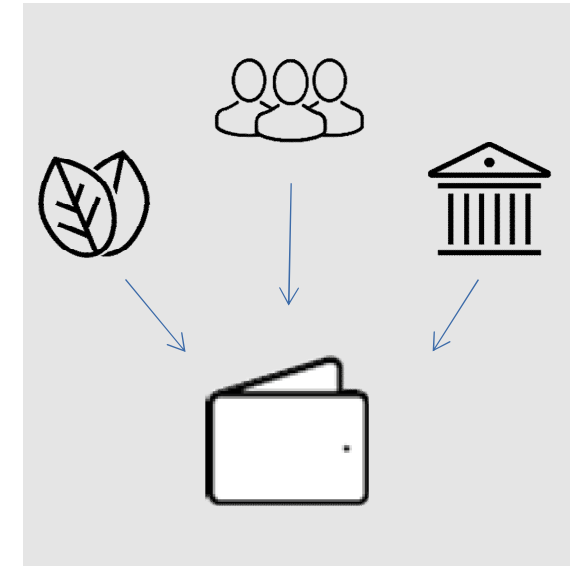


# AXE 2 Intégration ESG

## Sélection des gestionnaires d'actifs

La CIP prend en compte les critères ESG dans le choix de ses gestionnaires d'actifs. Les acteurs qui démontrent une prise en compte des facteurs ESG sont en effet favorisés à risque/rendement égal.

Afin de garantir une bonne appropriation des impératifs et principes fixés en matière d'ESG par la Caisse, la politique d'investissement responsable est présentée à l'ensemble des gestionnaires d'actifs.



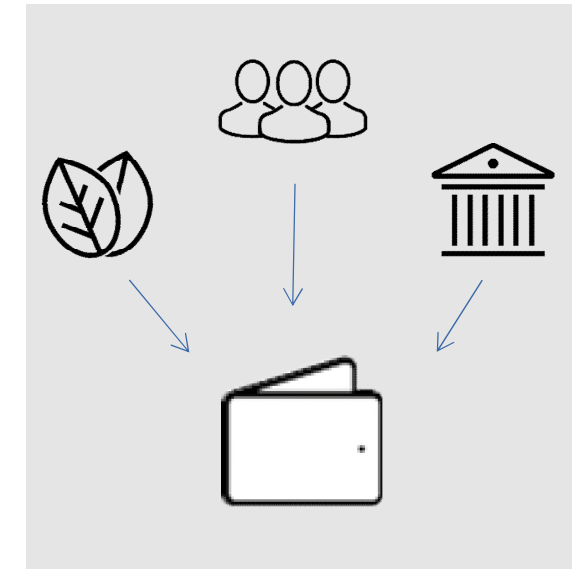
# AXE 2 Intégration ESG

## Suivi et évaluation du portefeuille sous l'angle ESG

Depuis 2017, une évaluation du portefeuille sous l'angle ESG a été entamée. Cette démarche a été confiée par la gérante à Conser.

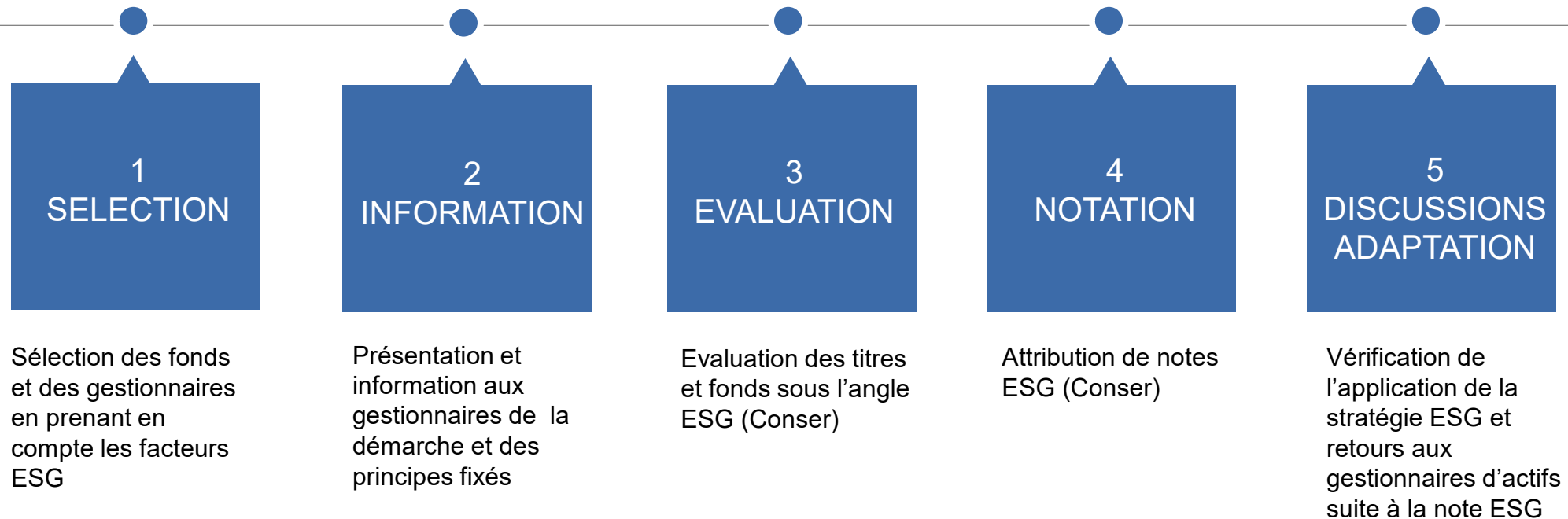
Conser évalue les placements à l'aide d'indicateurs ESG et leur attribue une note. Ces évaluations permettent notamment d'étudier les risques difficilement quantifiables pouvant affecter le portefeuille et sont des outils techniques et de pilotage.

La Caisse met en place progressivement les bases lui permettant d'intégrer les facteurs ESG dans le suivi et l'évaluation de ses placements. Dans un premier temps, les portefeuilles actions et obligations ont été analysés. Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect étranger et infrastructure sont également soumis à cette évaluation. La volonté à terme est d'étendre cette analyse à l'ensemble de actifs mobiliers.



# AXE 2 Intégration ESG

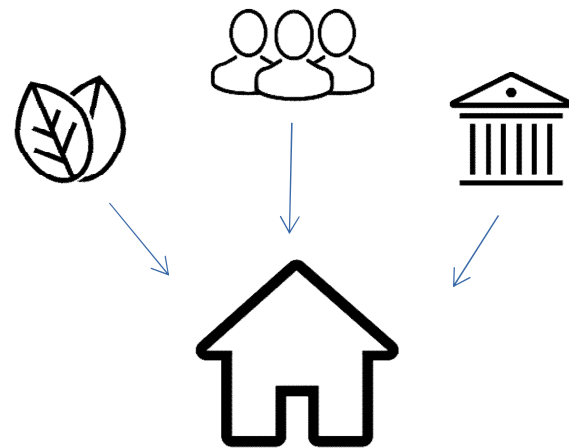
De la sélection à l'évaluation,  
processus d'intégration des critères ESG dans les placements mobiliers



# AXE 2 Intégration ESG

## Gestion durable du parc immobilier

La CIP, par l'intermédiaire de sa gérante, applique une approche durable de la gestion de ses bâtiments. Dans le cadre de la rénovation du parc immobilier ou lors de nouvelles réalisations, la volonté est d'agir dans une démarche où les enjeux économiques et ESG sont pris en compte. Lors de rénovations, une attention particulière est notamment portée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles.



Approche durable  
appliquée au parc  
immobilier

### 1 Respect de l'environnement

- Réduction émissions gaz à effet de serre
- Qualité de l'air intérieur des logements

### 2 Equité sociale

- Logement à loyer raisonnable
- Habitabilité des logements

### 3 Exigences économiques

- Performance stable sur le long terme issue de l'économie locale
- Approche «acheter pour garder»

### 4 Boussole durable

- Chaque projet de rénovation ou nouvelle réalisation est orienté par l'évaluation de 15 indicateurs ESG qui permettent d'identifier les améliorations possibles en termes de durabilité

# Exemple 1

## Assainissement d'un immeuble

Durant l'année 2023, de nombreuses études de rénovation et surélévation ont été terminées permettant d'initier trois importants chantiers totalisant 5'480 m<sup>2</sup> soit 2,8% de la surface totale du patrimoine immobilier de la CIP.

La rénovation en cours de l'**immeubles sis chemin des Baumettes à Renens** permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de manière drastique pour atteindre une étiquette A.

### SOCIAL

Agrandissement des balcons.



AMÉLIORATION DU CONFORT

### ENVIRONNEMENTAL

Isolation de l'enveloppe, contrôle de la ventilation, raccordement au chauffage à mazout.



RÉDUCTION DE 90%  
DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>





## Exemple 2

# Mise en œuvre d'installations photovoltaïques

Pour maintenir sa forte implication dans la transition énergétique, un projet pilote pour le déploiement à large échelle d'installation photovoltaïque sur les toitures des immeubles d'habitation a été implémenté en 2023.

Quatre toitures de la CIP ont été équipés totalisant une production de 210 MWh égale à la consommation d'environ 70 ménages.

### ENVIRONNEMENTAL

Forte implication dans la transition énergétique.

Energie directement consommée sur le site de production par les habitants



RÉDUCTION DES BESOINS ÉLECTRIQUES

Exemple en photo de la toiture de l'immeuble Bosquet 2 à Cossonay.



# AXE 3 Inclusion

La Caisse investit dans des entreprises dont les activités proposent une solution aux enjeux ESG. Elle le fait principalement de manière indirecte, au travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

## DÉFINITION

Cette approche consiste à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (*impact investing*)

## OBJECTIFS

- Participer au financement d'une économie durable
- Concilier performance économique, impact social et impact environnemental
- Soutenir des solutions à des problématiques liées, par exemple, au changement climatique ou à des défis sociétaux

2023

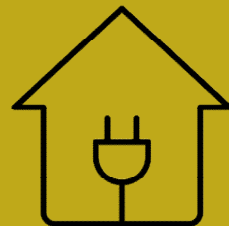
## Exemples *d'impact investing*

En 2020, nous avons intégré un fonds d'investissement lié à la transition énergétique en Europe et aux Etats-Unis (dans le fond AIP Infrastructure II).

Grâce à cette participation, nous soutenons à ce jour la réalisation de plusieurs projets favorisant la transition énergétique par la production d'énergie renouvelable.

### PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

À terme, ce fonds vise à fournir en électricité renouvelable environ

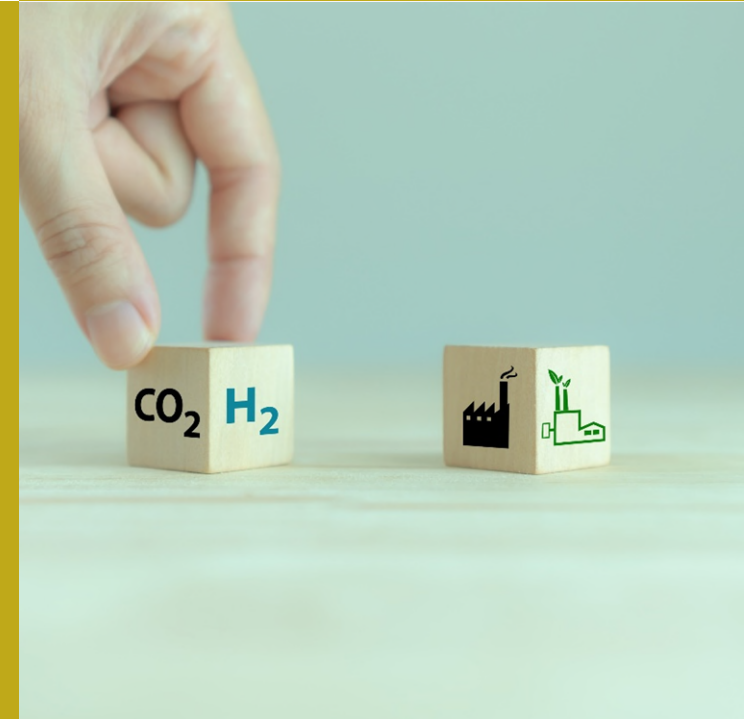


2 millions  
de ménages

### PROJET H2GS

Financement de la première usine d'acier vert à grande échelle en Suède.

L'usine intégrée produira de l'acier avec jusqu'à 95% d'émissions de CO<sub>2</sub> en moins.



# AXE 4 Exclusion

La Caisse exclut de son portefeuille d'actions les titres qui ne respectent pas les lois et ordonnances suisses ou les conventions ratifiées par la Suisse en matière d'armement ainsi que des entreprises actives dans le charbon.

## DÉFINITION

Les entreprises sont exclues selon les critères suivants :

- actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, ainsi que les armes chimiques ou bactériologiques
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon
- 10 GW ou plus d'électricité est produite par du charbon

## OBJECTIFS

- Respecter les normes internationales
- Réduire les risques financiers et liés à la transition énergétique

# AXE 4 Exclusion

## Définition des critères d'exclusion et application de la liste

La production d'armes et d'équipements est interdite par les principales conventions internationales lorsqu'il s'agit de bombes à sous-munitions, de mines antipersonnel ou d'armes nucléaires ainsi que d'armes chimiques ou bactériologiques. La Caisse suit ces bases normatives et exclut les sociétés qui ne les respectent pas. Par ailleurs, compte tenu des conséquences possibles du changement climatique, la Caisse exclut les sociétés actives dans le secteur du charbon.

Pour définir les entreprises à exclure, elle se base sur les rapports de Conser. Le respect de ces critères par les gestionnaires d'actifs est contrôlé par Conser, à l'occasion de l'évaluation des portefeuilles sous l'angle ESG.

La liste d'exclusion est mise à jour de manière annuelle et est amenée à évoluer (soit en fonction de l'identification d'autres risques financiers, soit en fonction de valeurs éthiques).



Liste d'exclusion,  
téléchargeable sur [cipvd.ch](http://cipvd.ch)

**Sources :**  
[Urgewald](#), [GCEL](#) et [Conser](#)

Chapitre 4

# Stratégie climatique

# Stratégie climatique

Par l'adoption en 2020 de sa stratégie climatique, la CIP s'engage pour une neutralité carbone de ses investissements mobiliers d'ici à 2050 ainsi que pour une réduction significative des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production de chaleur de son patrimoine immobilier.

Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement de sa politique d'investissement responsable et s'aligne sur les principes ratifiés par les Accords de Paris et de la Confédération. Elle se compose essentiellement d'un renforcement des mesures d'ores et déjà appliquées dans le cadre de la politique d'investissement responsable et fixe des objectifs de réduction d'intensité carbone concrets à court et long terme.

Fin 2022, elle a confirmé son engagement en doublant le volume des rénovations et en revoyant ses objectifs de réduction de son patrimoine immobilier à la hausse. But de l'opération : accélérer la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des immeubles.

Pour parvenir à ces objectifs, la Caisse entend s'appuyer sur les outils et les axes mis en œuvre dans le cadre de sa politique d'investissement responsable et se faire accompagner par la société Conser.



Stratégie climatique, téléchargeable sur [cipvd.ch](https://cipvd.ch)

# Stratégie climatique - évolution

**La Caisse réexamine régulièrement sa stratégie climatique des investissements. Une version mise à jour de la stratégie est en cours de réalisation et prévoit notamment d'intensifier la gestion des risques climatiques et la réduction de l'intensité carbone des placements.**

Cette mise à jour s'inscrit dans une volonté d'accélérer la réduction des effets négatifs de nos activités sur le climat.

Il est important de noter que l'évolution des émissions carbone ne sera pas forcément linéaire. Les mesures entreprises sont en effet tributaires de nombreux facteurs.

Pour les investissements mobiliers, elle peut être influencée notamment par la qualité de la donnée, le positionnement des gérants ou le choix tactique d'allocation.

En matière d'investissements immobiliers, les conditions climatiques, les disponibilités des énergies renouvelables, les comportements des locataires ou encore les contraintes du marché de la construction peuvent influencer les résultats et efforts en matière d'assainissement énergétique des immeubles.





Chapitre 5

**Actions et réflexions en cours**

# Principales actions et réflexions pour 2023-2024



## Engagement actionnarial

- ✓ Participation de Retraites Populaires à un groupe de travail pour la création d'un code de bonne pratique pour l'engagement actionnarial en Suisse.



## Intégration ESG

- ✓ Implémentation du suivi ESG des portefeuilles immobiliers indirects.
- Etude d'implémentation des indicateurs ESG selon les normes ASIP.



## Inclusion

- ✓ Développement des investissements de la classe d'actifs infrastructure.



## Exclusion

- ✓ Finalisation de l'exclusion du secteur du charbon dans tous les portefeuilles obligations.



## Stratégie climatique

- Mise à jour de la stratégie climatique avec redéfinition des objectifs et publication des consommations et émissions de CO2

Chapitre 6

**Liste des spécialistes**

# Liste des spécialistes

## Retraites Populaires

Gérante

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, qui administre les affaires courantes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration sous sa surveillance. Retraites Populaires est active dans le domaine de la prévoyance depuis plus de 110 ans et emploie des spécialistes dans tous les domaines afférents à la gestion d'une institution de prévoyance (administration, juridique, finance, actuariat, communication, immobilier, etc.). Retraites Populaires met à disposition à l'ensemble de ces mandants un fonds institutionnel dédié. Les caisses investissent en fonction de leur allocation d'actifs dans les différents compartiments, en souscrivant ou rachetant des parts. La gestion est réalisée par la sélection de placements collectifs, passifs ou actifs, pondérés en fonction de leur profil risque/rendement. Les actions ne sont donc pas détenues en direct.

[retraitespopulaires.ch](http://retraitespopulaires.ch)

## Conser

Evaluation ESG des portefeuilles

Spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, Conser a développé des outils ESG innovants pour mesurer et améliorer l'impact et la durabilité de portefeuilles ou de fonds. Fondée à Genève en 2007, Conser est une société de conseil, suisse et indépendante, 100 % dédiée à l'investissement durable. Elle est à l'origine de la création de plusieurs plates-formes de réflexion en finance durable, dont *Sustainable Finance Geneva*.

[conser.ch](http://conser.ch)

# Liste des spécialistes (suite)

## Immobilier

Efficacité énergétique des bâtiments

**Energo, Kiona et EnergiesScore** entreprises spécialisées dans l'optimisation énergétique.

**Architectes, Ingénieurs et entreprises** de la construction pour l'assainissement énergétique des bâtiments.

**Romande Energie Service** pour le projet pilote de déploiement d'installation photovoltaïque.

## Ethos Services SA

Activité de dialogue

**Ethos**, Fondation suisse pour un développement durable, regroupe actuellement 252 caisses de pension et fondations d'utilité publique. Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future.

Pour atteindre ses buts, la Fondation Ethos a créé la société Ethos Services. Celle-ci s'adresse en priorité aux investisseurs institutionnels.

Chapitre 7

**En savoir plus et lexique**

# En savoir plus et lexique

**cipvd.ch**

Vous trouverez sur le site de la Caisse des informations supplémentaires à propos de cette thématique, ainsi qu'une série de rapports téléchargeables.

**lexique**

## **Investissement responsable ou durable**

C'est un placement qui vise à concilier performance économique d'une part, et impact social et environnemental d'autre part. L'action durable pour une caisse de pension prend principalement la forme d'une politique d'investissement responsable.

## **Critères ESG**

L'abréviation ESG désigne 3 domaines: l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) constituent la base d'une analyse de durabilité.

## **Devoir de diligence fiduciaire**

Dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, le devoir de diligence fiduciaire implique que les caisses de pension gèrent la fortune qui garantit la prévoyance de leurs assurés et pensionnés dans leur intérêt et en faisant preuve de toute l'attention commandée par les circonstances.

Pour rester informé·e de l'évolution de la démarche, inscrivez-vous à la newsletter de la CIP sur [cipvd.ch](https://cipvd.ch)

Gérée par  Retraites  
Populaires

## Contact et information

Caroline 9  
Case postale 288  
CH-1001 Lausanne  
Tél. 021 348 21 11  
[cipvd.ch](http://cipvd.ch)

 **cip** caisse  
intercommunale  
de pensions